



PLAN DE FORMATION LES CONTRATS DE TRAVAIL

Public visé : Toute personne amenée à établir un contrat de travail.

Objectifs : Savoir reconnaître les différents contrats de travail. Apprendre à les établir.

Moyens pédagogiques : Formation dirigée par un professionnel juridique d'entreprise. Méthodes d'animation actives et pratiques. Elles s'appuient sur des apports théoriques et méthodologiques (exercices pratiques et mise en situation- imprimés)

Méthodes d'évaluation des acquis : Après chaque session, une évaluation des acquis précédents sera envisagée, suivra une évaluation générale en fin de stage.

Contenu de la formation :

LE CONTRAT DE TRAVAIL DE DROIT COMMUN

- LE CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE
 - Conclusion
 - Exécution
 - Cessation

- LE CONTRAT DE TRAVAIL « NOUVELLES EMBAUCHES »
 - Formation
 - Rupture

LE CONTRAT A DUREE DETERMINEE

- Le cadre légal
- Les cas de recours : le remplacement et le travail temporaire
- Conclusion et rupture du contrat

LES CONTRATS DE TRAVAIL AIDES (conclusion, exécution et cessation du contrat)

- Le contrat d'apprentissage
- Le contrat de professionnalisation
- Le contrat jeune en entreprise
- Le contrat initiative-emploi
- Le contrat d'accompagnement dans l'emploi
- Le contrat d'avenir
- Le contrat d'insertion dans la vie sociale
- Le contrat insertion-revenu minimum d'activité